



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil onze, le vingt six janvier, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2011

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Christine Trichet, Béatrice Gomit, Emmanuel Mandon, Alain Bouvet, Joël Deschamps, Robert Portier.

Absents représentés : Béatrice Vinet par Christine Trichet Kubicek, Virginie Vincendeau par Françoise Guigard, Yvan Bailly par Yann Juin, Pascale Buronfosse-Bjâï par Michel Rougier, Sylvia Pain par Robert Portier, Christine Guézou par Emmanuel Mandon, David Loutreuil par Alain Bouvet.

Absent non représenté : Paul Couzard

Secrétaire de séance : Béatrice Gomit

Avant de d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite chacun à se souvenir de Monsieur Jean-Claude Prost, maire de Thorens-Glières de 1995 à 2008, décédé en ce début d'année.

Monsieur le Maire précise que la délibération n°2011-01/05 concerne un contrat et non un avenant au contrat comme annoncé dans la convocation du 20 janvier 2011.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre : adopté à l'unanimité.
Toutes les délibérations sont adoptées par 18 voix.

2011 – 01/01 – Travaux d'éclairage public – programme 2009 - SDEER

Rapporteur : Fabrice Brisson

Monsieur le Maire expose la nécessité des travaux de modernisation des éclairages publics sur la commune dans le cadre de son programme d'électrification.

Vu la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs du réseau d'éclairage public pour les postes suivants :

1/ remplacement de foyer vétuste situé rue des sureaux.

Vu le montant total des travaux de 1902,99 €, dont 50% à la charge de la commune ; soit 951,50 euros remboursés en 5 annuités de :

Le 1^{er} avril 2011, 190,30 euros

Le 1^{er} avril 2012, 190,30 euros

Le 1^{er} avril 2013, 190,30 euros

Le 1^{er} avril 2014, 190,30 euros

Le 1^{er} avril 2015, 190,30 euros

Vu la proposition de la convention établie par le SDEER,

2/ remplacement d'un lampadaire rue des tilleuls pour la somme de 645,53 € HT dont 50% à la charge de la commune, à savoir 322,76 €HT.

2011 – 02/01 – Mandatement des factures d'investissement avant le vote du BP 2011

Rapporteur : Joël Deschamps

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L1612-1 du CGCT précise que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif de la commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption. Dans la mesure où cette opération a reçu un commencement d'exécution, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes :

Opération n° 84 : Achat mobilier et d'équipements

Art 2184 . Mobilier (tables) : 1866,62 €TTC

Opération n°115 : Restaurant scolaire

Art 2188 . Panneau d'affichage pour les toitures photovoltaïques : 3480,17 €TTC

Art 2135 . Détection incendie: 2741,76 €TTC

Opération n°114 : Ecoles maternelle et élémentaire

Art 2135 . Alarmes intrusion : 1583,16 €TTC

Art 2135 . Détection incendie : 6.011,64 €TTC

Opération n°108 : Eglise Saint-Martin

Art : 2313 . Honoraires de l'architecte des monuments historiques : 5896,36 €TTC

Art : 2313 . Couverture (paiement n°1) : 7884,88 €TTC

Art : 2313 . Charpente : 4604,60 €TTC

2011 – 03/01 – Stagiaire Liber'accès : accueil d'un étudiant en apprentissage par alternance

Rapporteur : Alain Bouvet

Monsieur le Maire informe les membres présents que la mise en œuvre de Liber'Accès nécessite dans 3 communes (St Vivien, St Rogatien et Esnandes) l'accueil d'un étudiant en apprentissage par alternance préparant un Master ICONÉ (ingénierie des contenus numériques en entreprise) pour une durée de 2 ans (ou d'1 an si d'autres communes étaient intéressées pour bénéficier des services de cet apprenti pour la 2^{ème} année de son master).

Les frais de ce contrat sont pris en charge par les 3 communes à l'identique soit 1/3 du coût du salaire et des charges soit à ce jour la somme de 237.40 € net/mois à la charge de chaque commune la 1^{ère} année (53% du SMIC = 712.20 €/3) et 273.24 €/mois la 2^{ème} année (61 % du SMIC = 819.70 €/3).

Le contrat d'apprentissage est signé par la commune de Saint Rogatien qui fait l'avance des salaires et charges et se fait rembourser par les 2 autres communes partenaires, suite à la signature d'une convention de partenariat, au moyen de l'émission d'un titre de recette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à engager les démarches afin de :

- partager avec les communes de St Vivien et St Rogatien l'accueil d'un étudiant en apprentissage par alternance à raison d'1 tiers de son temps prévu « en entreprise »,
- signer, avec la commune de St Rogatien, une convention de partenariat,
- rembourser à la commune de St Rogatien les frais salariaux de ce contrat d'apprentissage (environ 237.40 €/mois – valeur 10/2010).

2011 – 04/01 – Vente d'un terrain au profit d'Atlantic Aménagement

Rapporteur : Michel Rougier

Monsieur le Maire précise que la commune vend à la société « Atlantique Aménagement » la parcelle de terrain cadastrée section ZB n°53 et 363 au prix de 157.200 € suivant l'estimation de France Domaine réalisée en juillet 2009. Le projet initié par l'aménageur consiste en la construction de 26 logements.

Cette somme sera inscrite au BP2011 à l'article 024 « produit de cessions ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

2011 – 05/01 – Contrat de balayage mécanisé des rues

Rapporteur : Fabrice Brisson

Monsieur le Maire d'Esnandes expose que le contrat signé le 1^{er} janvier 2008 avec la société COVED (cf délibération du 13 novembre 2007) est arrivé à terme le 31 décembre 2010. Suite à la consultation, lancée le 9 janvier 2011, la commission propose de retenir la société : « Atlantic Balayage ».

Le montant annuel (pour 1 passage par mois sur un linéaire de 11 km) est de : 3.346,20 €HT pour les 132 km parcourus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à cette prestation.

Débat d'orientations budgétaires 2011

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

Conformément aux dispositions des articles L 2312 du CGCT, un débat sur les orientations budgétaires peut avoir lieu dans les communes de moins de 3500 habitants.

Perspectives économiques nationales :

Le projet de loi de finances pour 2011 est calé sur un taux de croissance de **+ 2% (+1,5% en 2010)** et un taux d'inflation contenu à **+ 1,5 %**.

La consommation des ménages restera modérée (**+ 1,7% contre + 1,4 % en 2010**)

Relations financières entre l'Etat et les Collectivités Locales :

Pour financer notamment l'augmentation de la charge de la dette, des baisses de crédit doivent affecter de nombreuses missions de l'Etat parmi lesquelles les relations avec les collectivités territoriales (**- 3,8%**).

Au-delà des diminutions d'ores et déjà affichées, il faut s'attendre à une baisse dans les actions cofinancées par l'Etat, touchant les services menés par les collectivités ou leurs partenaires associatifs.

Le gel des dotations de l'état pour les trois prochaines années va nous obliger à encore mieux maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Budget de Fonctionnement :

1/ Les Dépenses :

La situation comptable actuelle nous fournit les enseignements suivants, à l'état d'estimation :

L'épargne brute dégageée serait de : (RRF 1 589 996,93 - DRF 1 331 966,68) = **258 030,25 €**.

L'épargne nette serait de :

Ep Brute 258 030,25 – Cap Dette 148 171,98 = **109 858,27 €**.

Depuis plusieurs années la dette était supérieure à l'épargne brute et l'épargne nette nulle.

Le ratio de couverture : DRF + capital de la dette / RRF soit :

1 331 966,68 + 148171,98 : 1 589 996,93 = **0,93**

Les dépenses sont couvertes quand le ratio < ou = 1.

Pour mémoire ce ratio était de **1,02** au CA 2009.

Les charges réelles sont réparties ainsi :

Charges de personnel :	540 334 €	soit 43,43 % du total contre	564 983 € (45,36 %) en 2009
Charges financières :	60 606 €	soit 4,87 %	66 439 € (5,33 %).....
Subv. et participations:	200 959 €	soit 16,15 %.....	172 773 € (13,87 %).....
Autres charges réelles :	442 238 €	soit 35,55 %.....	441 400 € (35,44 %).....
Total :	1 244 137 €		1 245 595 €

2/ Les Recettes :

Ressources fiscales :	695 993 €	soit 46,18 % du total contre	734 757 € (49,09%) en 2009
DGF et dotations :	479 862 €	soit 31,84 %.....	529 925 € (35,40%).....
Produits courants :	331 392 €	soit 15,57 %.....	232 117 € (14,74%).....
Total	1 507 247 €		1 496 799 €

L'autofinancement :

Le ratio qui prend en compte la couverture des charges (personnel, contingents, intérêts) par les produits est **48 %**. Il était de 51 % en 2009, 60 % en 2008, 59 % en 2007, 52 % en 2006, 54 % en 2005.

Ce ratio doit être compris entre 41% et 55 % pour assurer à la commune un autofinancement correct. Ce sera le cas en 2011. La capacité d'autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement pour financer les opérations d'équipement.

En 2010, pour 100 € :

- il a été dépensé 36 € pour le Personnel, 29 € pour les autres charges réelles, 13 € pour les subventions et participations, 4 € pour les charges financières,

- il a été constitué **18 € capacité d'autofinancement**.

Budget d'Investissement :

1/ Dépenses :

Ces 3 grands projets sont en cours d'étude. Leur élaboration a été confiée à des cabinets spécialisés. Ceux-ci vont remettre leurs propositions prochainement puisque la création prochaine de nouveaux logements amène le Conseil Municipal à une réflexion tant sur les équipements publics et que sur l'aménagement du Centre Bourg. Les incidences financières impacteront les prochaines budgets.

Restructuration des équipements publics :

- Groupe scolaire
- Restaurant scolaire
- Accueil de loisirs
- Mairie

Aménagement du Centre Bourg : les premiers résultats de l'étude demandent à être affinés. Cette opération alliant commerce et logement autour de la restructuration de l'existant doit trouver un juste équilibre.

Camping Municipal : Monsieur le Maire rappelle que la tempête XYNTHIA a obligé à privilégier des travaux d'urgence : canalisation d'eau potable et éclairage public afin de permettre aux exploitants de débiter la saison dans de bonnes conditions. Les projets d'aménagement ont, de ce fait, été repensés car Xynthia a fait apparaître des éléments nouveaux : sols, Monsieur le Maire précise que les premières conclusions apportées par le cabinet mi-janvier sont affinées.

D'autres travaux d'investissements courants sont à prévoir :

- mise aux normes pour l'accueil des handicapés (fauteuil, visuel, auditif et moteur) dans les Etablissements Recevant du Public (la loi impose aux communes d'être en conformité avec ces normes au 1^{er} janvier 2015). Pour 2011, les sanitaires de la Salle Jean Audineau seront programmés.
- opérations d'entretien des équipements publics pour offrir aux différents utilisateurs (associations notamment) de bonnes conditions.
- en voirie, réfection du dernier tronçon de la rue Mendès France.

Remise en état de la commune après la tempête Xynthia :

Les premiers travaux d'urgence ont été réalisés sur les fonds propres de la commune et grâce aux subventions du Conseil Régional et de la CDA de La Rochelle. L'assurance de la commune a fait parvenir son rapport fin décembre 2010 pour une prise en charge sur les biens publics assurés : éclairage public du camping, les dégâts sur le bâtiment de la piscine. Par contre, la réparation de la canalisation d'eau potable du camping qui a dû être faite aussi dans l'urgence pour permettre aux exploitants d'ouvrir dans de bonnes conditions à quelques jours de la saison touristique, reste à la charge de la commune (13.000 €).

Les travaux de remise en état des équipements publics non assurables s'élèvent à plus de 500.000 € (voirie, stade de football). Le reste à charge pour la commune est de prêt de 115.000 € en tenant compte des aides de l'Etat, du Conseil général et de l'Association des Maire de la Charente Maritime.

2/ Recettes :

Subventions DGE, Conseil Général et Région. Vente terrain municipal. Emprunt.

Questions diverses :

Monsieur Jean-Pierre Roblin invite à deux prochaines réunions : le 7 et 25 Février, dans le cadre de la Réserve communale de sécurité civile. Le 7 Février : seront remis aux 18 bénévoles le double de leur acte d'engagement. Le 25 Février, chacun pourra suivre une formation au défibrillateur.

Quant à l'avancée du CLIC sur l'agglomération rochelaise, Monsieur Roblin se réjouit de l'engagement du Conseil Général aux côtés des CCAS des communes afin d'aboutir sur un dossier initié dans le mandat précédent.

Monsieur Joël Deschamps annonce que le panneau d'affichage, dans l'entrée de l'école primaire, est en service. Depuis le branchement, les panneaux ont produit 4.500 kwh. Pour ce qui concerne les travaux de l'église : suite à l'incident de chantier du 12 janvier, 3 pierres ont été changées. Monsieur le Maire félicite les services municipaux pour leur rapidité de sécurisation des lieux après la chute de la maquette du bateau. Concernant cet objet, classé, le conservateur régional des Monuments historiques a indiqué un spécialiste des maquettes pour une prise en charge dans de bonnes conditions.

Madame Françoise Guigard a participé, ainsi que plusieurs élus dont Monsieur le Maire, à la Galette des Associations samedi dernier : le retour sur la Charte des Associations est très positif. Une réunion pour rassembler l'ensemble des associations est prévue dans le courant du mois de Février. Concernant la vie associative, Monsieur Michel Rougier informe les élus que EDF donne un véhicule à l'AIE.

Monsieur le Maire a participé lundi 24 janvier à une réunion avec les services de l'Etat, du Conseil Général, de la CDA aux côtés des professionnels de la mer avec pour sujet central la protection littorale. Ainsi, trois secteurs ont été à nouveau examinés :

- La digue des mizottes sera très certainement surélevée et prolongée jusqu'à la falaise entraînant la surélévation de la route du port.
- La route à la Pointe Saint Clément : les travaux n'avaient pas été envisagés car ils ne correspondaient pas à un « enjeu » selon le Conseil Général. La discussion s'est portée sur le passage de cette route.
- Le cordon de galets : sur site, chacun a acté la fragilité dudit cordon. Les relevés supplémentaires ont été demandés et seront transmis d'ici 3 semaines.

La séance est levée à 22h15